

**Introduction et présentation ETNEF à**  
**MM. Antoine ARMAND et Raphaël SCHELLENBERGER**  
**Rapporteur et Président de la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale**  
**sur la perte de souveraineté énergétique de la France**

Au-delà du partage des constats de votre rapport d'avril 2023 et de votre récente intervention lors de la conférence PNC France du 21 juin, nous souhaitons présenter nos propositions dans l'ensemble des Régions françaises avec la mise en œuvre des lois d'accélération au sein des 36 000 communes de France jusque fin 2023.

Energies territoriales du Nord-Est de la France (ETNEF) a été créé avec 2 objectifs :

- Mobiliser les compétences territoriales pour proposer un mix raisonnable et durable incluant des EnR pilotables valorisant les ressources du territoire et contribuant directement et rapidement à l'approvisionnement et la souveraineté énergétique de la France ;
- Coordination interrégionale pour partager les expertises et assurer la cohérence des propositions ;

ETNEF considère que les énergies intermittentes ne sont dans l'état :

- ni rationnelles, car elles ne financent pas leur coût complet (réseau, back-up)
- ni raisonnables avec des impacts majeurs sur les territoires, le paysage, l'environnement, le patrimoine et la santé de leurs habitants
- ni pertinentes d'un point de vue énergétique car non pilotables, et ne contribuant ni à la sécurité d'approvisionnement (météo), ni à la souveraineté ni à la réindustrialisation de la France, et d'une très courte durée de vie (moins de 20 ans).

Les mêmes forces que vous avez mises à jour et dénoncées dans votre rapport sont toujours à l'œuvre aujourd'hui.

Elles n'attaquent plus directement le nucléaire mais poussent à l'accélération du déploiement des EnR intermittentes, en particulier l'éolien terrestre sans considération de notre souveraineté, sans filière industrielle et financière française

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, nous pouvons déjà prévoir les mêmes résultats catastrophiques en regardant ce qui se passe dans nos régions sacrifiées (50% de l'éolien terrestre national dans les Hauts-de-France et le Grand Est) avec plus de dix zones saturées encerclant des dizaines de villages à 360° et une augmentation prévue en 2023.

ETNEF estime qu'elles ont bénéficié par rapport aux énergies thermiques renouvelables de subventions et de dérogations injustifiées, ce qui est rappelé dans le rapport de la Cour des comptes de 2018, et de privilèges contraires aux objectifs du Code la Santé, du Code du Patrimoine et de pilotabilité et d'efficacité économique de notre réseau électrique :

- Non prise en compte du bilan CO2 complet des installations additionnelles nécessaires en cas de vent trop faible ou trop fort (majoritairement énergies fossiles) ;
- Arrêté dérogatoire du 26 août 2011 sur le bruit, qui permet aux éoliennes d'émettre 35 dB, trois fois plus que le seuil d'infraction du Code de la Santé Publique (30 dB) ;
- Distance minimale légale des éoliennes aux habitations de 500m alors que leur hauteur a triplé depuis 20 ans (grosso modo de 80 à 240 m), et que les nuisances aux riverains et aux animaux sont avérées ;
- Exclusion des éoliennes de la loi Zéro Artificialisation Nette alors que leur surface artificialisée est, avec le solaire, l'une des plus importantes par MWh produit ;
- Priorité d'injection sur le réseau donnée aux énergies intermittentes, avec pour conséquence la diminution du facteur de charge des centrales pilotables, et par là même celle de leur rentabilité et de leur durée de vie ;

Au vu des productions et consommations énergétiques en France en 2021 et des enjeux de décarbonation des principaux usages de la chaleur et de la mobilité ETNEF a fait également les constats suivants sur la réalité de la situation électrique et énergétique en France :

- Les EnR thermiques représentent avec l'hydraulique 86% des EnR produites en France et peuvent contribuer beaucoup plus vite que les énergies intermittentes à la décarbonation rapide des usages (chaleur et mobilité représentent 78% des usages) en France, et de plus augmentent très fortement notre souveraineté énergétique (20 à 25%); Pour autant elles sont "invisibles" et ne font l'objet d'aucun plan d'envergure.
- La gestion actuelle de la programmation pluriannuelle de l'énergie par la DGEC et RTE et leurs propositions de scénario ne sont pas adaptées, notamment pour garantir la réindustrialisation, l'approvisionnement et la souveraineté énergétique de la France.
- Les affirmations récentes de RTE sur un besoin électrique entre 580 et 640 TWh en 2035 semblent peu fondées alors que la consommation finale électrique a augmenté de 435 à 480 TWh entre 2000 et 2010, est stable autour de 480 TWh entre 2010 et 2019 et en légère réduction depuis 2019 à 460TWh ; elles présupposent une accélération très forte en 10 ans de la réindustrialisation avec un rythme plus de 3 fois supérieur à celui de la période 2000/2010 ; ces hypothèses sont également en contradiction à la fois avec le rapport de juillet 2019 ( Annales des Mines) du Directeur de la stratégie de RTE et avec les objectifs de sobriété énergétique

demandés par le Gouvernement et proposés par les participants à la consultation nationale sur le mix énergétique de l'hiver 2022-2023.

- Les propositions récentes de la Ministre de la transition énergétique aux collectivités mi-mai ont été quasi exclusivement orientées vers les énergies électriques intermittentes, ce qui se retrouve dans des instructions déjà transmises par certains préfets aux maires pour la mise en œuvre des ZAEnR
- Le document de travail du Secrétariat général à la Planification écologique(SGPE) du 12 juin 2023 présente des évolutions intéressantes sur les EnR thermiques, mais remet en cause les engagements du Président de la République le 10 février 2022 à Belfort sur l'éolien terrestre, alors qu'aucune démonstration ne permet d'affirmer qu'un accroissement significatif de l'énergie éolienne est nécessaire au bouclage énergétique et électrique en 2035 que ce soit en volume annuel et encore moins en pointe, et a fortiori en 2050.

Ces constats nous ont conduit depuis 9 mois à organiser au niveau territorial des échanges avec les élus et les acteurs économiques sur les perspectives de développement à l'échelle territoriale des énergies thermiques renouvelables ( [www.éedam.fr](http://www.éedam.fr) ) .

Après la promulgation de la loi d'accélération des énergies renouvelables le 10 mars, nous avons préparé un guide à l'attention des 36 000 maires de France pour présenter les solutions de mise en œuvre rapide des EnR thermiques (diffusion fin mai 2023).

Sur la base des objectifs départementaux affichés par l'Etat et les Régions, des fiches de mise en œuvre adaptées à l'échelle des collectivités de la petite commune de 100 habitants jusqu'au département sont en cours de finalisation.

Nous vous proposons d'aborder une dizaine de questions préparées par les adhérents d'ETNEF concernant le processus en cours de définition par les 36 000 maires de France des zones d'accélération de tous les types d'énergies renouvelables ( ZAEnR) et la préparation de la Loi de Programmation Energie et Climat(LPEC) et de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) à l'horizon 2035 , sur les 6 thématiques suivantes :

- Risque approvisionnement énergétique sur les 10 prochaines années
- Souveraineté énergétique
- Décarbonation et énergies renouvelables
- PPE et LPEC
- Industrialisation et mise en œuvre
- Emploi et formation